

Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD

CONTRAT 2264
N/REF : 2/06/2024 0H20 C:000280 I:03286
V/REF : Contrat N°002264 du 01/06/1995

SDC 'Les Hesperides'
C/O BAGNERES LEPINE SAS
99, RUE DUGUESCLIN
69458 LYON CEDEX 06

IMMEUBLE : LES HESPERIDES
70-72 RUE PIERRE DELORE
69008 LYON

Vaulx en Velin, le 26 Juin 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEES N°70/72
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : Mme E. MURGUE

CURAGE DE 3 TABOURETS ET 4 METRES DE RESEAUX EAUX USEES - EAUX VANNES

L.T.C. procédera une fois l'an aux opérations suivantes :
- Curage par procédé hydraulique haute pression de 3 tabourets et de
4 metres de réseaux eaux usées - eaux vannes.

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Juin de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
(Indice ICHTTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P_0 (0,15 + 0,85 \frac{ICHT-revTS1'}{ICHT-revTS1})$$

P' Prix révisé H.T.
P0 Prix contractuel H.T (Prix du contrat révisé avant le changement
d'indice en décembre 2008).
ICHT-revTS1 Indice publié par l'INSEE du cout horaire du travail, et connu a la
a la date d'établissement du prix de base contractuel P0.
ICHT-revTS1' Dernier indice connu a la date de révision contractuelle.

Date de derniere révision des prix : 1/06/2024

Prix de base du contrat : 213,10

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 11/2008 Valeur : 100,0
Mois de l'indice de révision : 03/2024 Valeur : 138,9

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Opération de curage	1/AN	281,07	281,07



**LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER**

FACTURE N° 4060095

*Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD*

TOTAL H.T.	281,07
T.V.A. a 10,00%	28,10
TOTAL T.T.C.En EURO	309,17

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.